

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO - SAVA

COMMUNE DE TOKOMBERE

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO - SAVA DIVISION

TOKOMBERE COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS DE COTATION OUVERT

N°23/DCO/PROLOG/C-TOK/CIPM/SIGAMP/2026 DU 09/09/2026
POUR LES TRAVAUX D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION DE
TRENTE-SIX (36) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LES LOCALITÉS
DE GADOUA (12) ET DE KOTRABA (24) – COMMUNE DE TOKOMBERE

EN PROCEDURE D'URGENCE

Pays	République du Cameroun
Projet	Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes PROLOG
Maîtrise d'Ouvrage	Commune de TOKOMBERE
Financement	Crédit IDA 72130-CM
Référence Convention	N°052/C/FEVRIER/2026/MINDDEVEL/SG/PROLOG-VS-COMMUNE TOKOMBERE
Référence Avis de Consultation ouverte	N°23/DCO/PROLOG/C-TOK/CIPM/SIGAMP/2026
Référence STEP	EN-MS-TKBRE-C1-CISG CYCLE 2-CONST 2
Date	SEPTEMBRE 2026

1. Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention de subvention avec la Commune de TOKOMBERE pour l'appui aux investissements communautaires. A cet effet, la Commune de TOKOMBERE a l'intention d'utiliser une partie des subventions accordées pour effectuer les paiements prévus pour les **travaux d'acquisition et d'installation de trente-six (36) lampadaires Solaires dans les localités de GADOUA (12) et de KOTRABA (24) – Commune de TOKOMBERE, Département du MAYO SAVA, Région de l'Extrême-Nord.**
2. Les travaux concernent :
 3. **L'acquisition et l'installation de douze (12) lampadaires solaires dans la localité de GADOUA;**
 4. **L'acquisition et l'installation de vingt-quatre (24) lampadaires solaires dans la localité de KOTRABA.**
5. Allotissement : lot unique
6. La Commune invite maintenant les Entrepreneurs à soumettre leurs Cotations pour les Travaux décrits dans l'Annexe 1 "Spécifications Techniques/Exigences du Maître d'Ouvrage", insérée dans Demande de Cotations (DC).
7. La Demande de Cotation peut être consultée ou retirée au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de TOKOMBERE et située à la Commune de TOKOMBERE ; Tél. : 670477737 / 699658197 ; Email. : mosesblack1er@gmail.com
8. La visite de site est programmée pour le 24/09/2026 à 9H Lieu de rassemblement des potentiels soumissionnaires : COMMUNE DE TOKOMBERE
9. Les cotations doivent être déposées ou envoyées en cinq (05) exemplaires (dont un (01) original et quatre (04) copies ainsi qu'une clé USB contenant une copie numérique scannée des offres (version PDF non modifiables) au plus tard le 02/10/2026 A 10 heures, à l'adresse ci-après :

Attention : Monsieur le Maire de la Commune de TOKOMBERE

Adresse : BP 62 MORA

Et porter la mention :

AVIS DE COTATION OUVERT
N°23/DCO/PROLOG/C-TOK/CIPM/SIGAMP/2026 DU 09/09/2026

**POUR LES TRAVAUX D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION DE TRENTE-SIX (36)
LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LES LOCALITÉS DE GADOUA (12) et de KOTRABA (24),
DÉPARTEMENT DU MAYO SAVA, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

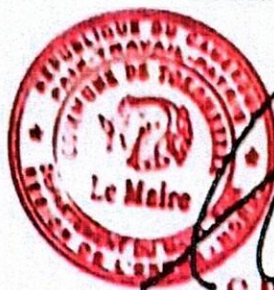
10. Les Cotations seront ouvertes par la Commission Internes de Passation des Marchés (CIPM) du Maître d'Ouvrage le 02/10/2026, à 11 heures dans la salle de conférence de la Commune de TOKOMBERE.
11. La lettre-commande sera attribuée à l'Entreprise qui, (i) offre une cotation techniquement conforme, (ii) garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée et, (iii) offre le prix évalué le plus bas
12. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de TOKOMBERE ou à l'Unité de l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG, Tél. : 670477737 / 699658197 ; Email. : mosesblackler@gmail.com

TOKOMBERE, le 09 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,

Ampliation :

- ✓ MINMAP/DGMI
- ✓ ARMP-EN
- ✓ PROLOG-EN ;
- ✓ DDMINMAP MAYO-SAVA
- ✓ PRESIDENT CIPM-TOKOMBERE
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ RM-CTOK diffusion
- ✓ CHRONO/ARCHIVE



S M ENIKARTIKIRE

